



Comptes bancaires a qui appartient-ils

Par **descnamps**, le **25/08/2010** à **18:23**

Bonjour, une discorde entre ma femme et moi fait qu'elle refuse catégoriquement de me restituer une partie de l'épargne qu'elle possède à son seul nom, et acquise à l'aide de ce que je lui donnais pour la maison. Je précise qu'elle a cessé toute activité à l'âge de quarante ans. Je dois faire quelques frais divers que je ne puis financer sur mes seules ressources. Quels sont mes droits, et comment les faire valoir. Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **25/08/2010** à **19:00**

Il faut distinguer deux choses : le partage lors de la dissolution de la communauté, où tout l'argent, y compris sur les comptes personnels sont pris en compte, et la gestion au quotidien. Déjà, votre rapport à l'argent me semble malsain "vous lui donniez" ... comme si vous lui faisiez l'aumône. C'est normal qu'aujourd'hui, elle refuse de vous donner, le peu qu'elle a réussi à économiser sachant ça. C'est son compte. Tout comme elle ne pouvait vous forcer à lui donner l'argent sur votre compte, vous ne pouvez rien faire pour la forcer à vous donner l'argent sur son compte. Si vous en êtes là, divorcez et achetez un chien au lieu d'une épouse.

Par **descnamps**, le **26/08/2010** à **10:41**

réponse à MIMI 493. monsieur ou madame. vous avez parfaitement le droit de dire n'importe quoi. simplement il vous est permis de réfléchir. si aujourd'hui j'en suis arrivé là, c'est que j'ai probablement été trop cool. en effet j'ai voulu ouvrir un compte joint, ce à quoi elle

c'est refusee, nous avons admis des pouvoirs croises sur nos cpte respectifs, puis il y a une trentaine d'annees, elle m'a retire le pouvour sur les siens.rnj'ai de mon cote continué a lui donner chaque mois apres reglement des charges, ce qui a d'ailleurs mis mon compte en rouge assez souvent, tout ce qui restait de disponible. tout cela lui a permis d'epargner plus de 100000 euros.rnelle est a la retraite depuis 8 ans, et j'ai ete oblige de passer par le juge aux affaires framiliales, pour la faire participer "faiblement" aux charges familiales.rnaujourd'hui il me faut changer de vehicule, ma voiture a 22 ans, et faire quelques travaux dans la maison, et je suis incapable de financer.rnje vous souhaite simplement d'etre mis face a ce meme probleme chez vous, et si cela vous arrive, bon courage.rnBien sur vous ne repondrez pas.